

Travail - emploi- formation professionnelle

Le domaine des politiques du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (un cinquième de l'activité de l'IGAS en 2020) inclut notamment : la promotion de l'emploi, la formation professionnelle des jeunes et des adultes, les droits individuels et collectifs des travailleurs, les conditions de travail, le dialogue social et la négociation collective. Ces sujets concernent donc l'ensemble des actifs, qu'ils soient en emploi ou demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux, les entreprises et les nombreux organismes qui interviennent dans ce domaine.

La rénovation du modèle social

Suite à l'adoption de textes importants en début de quinquennat - transformation du droit du travail par les ordonnances du 22 septembre et les décrets du 31 décembre 2017, réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle par la loi du 5 septembre 2018 'pour la liberté de choisir son avenir professionnel' - que l'IGAS avait contribué à nourrir en analyses, les années 2018 à 2020 ont permis de suivre et d'accompagner leur mise en œuvre, en y ajoutant les nouvelles problématiques de la réforme de l'assurance chômage.

La réforme de la formation professionnelle

Dans cette phase de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, les travaux de IGAS sont venus compléter les analyses sur des sujets importants. La loi 'pour la liberté de choisir son avenir professionnel' a ainsi refondu le système de financement de la formation professionnelle, avec un enjeu de soutenabilité et des questions fiscales liées au régime particulier de TVA appliqué à ce secteur, dont l'IGAS a été saisie.

Un rapport, conjoint avec l'IGF, portant sur les conséquences financières de la réforme, a alimenté les négociations et l'examen de textes en 2020 et 2021. Les projections financières de la mission laissaient apparaître, dès 2020, une perte comptable et un déficit de trésorerie, conduisant à préconiser l'adaptation des moyens de France Compétences, le renforcement des outils de régulation des dépenses et la mise en place d'une gouvernance stratégique.

L'apprentissage transfrontalier, permettant à des jeunes sous contrat d'apprentissage de réaliser la partie théorique de leur formation dans leur pays d'origine et leur formation pratique au sein d'une entreprise installée dans le pays voisin (essentiellement en Allemagne), a fait l'objet d'une mission spécifique conduisant à proposer des évolutions du cadre opérationnel, juridique et financier en soutien des coopérations transfrontalières.

Le service public de l'emploi et les politiques de l'emploi

L'IGAS a produit plusieurs évaluations importantes, portant par exemple sur le mandat de service public de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), qui doit contribuer au bon fonctionnement du marché de l'emploi des cadres et sécuriser leurs parcours professionnels. Les recommandations du rapport ont constitué le point de départ de la négociation du nouveau mandat entre le ministère du travail et la gouvernance paritaire de l'APEC.

Dans le domaine de l'assurance chômage, une mission conjointe avec l'IGF a traité des conditions de mise en œuvre d'un système de 'bonus-malus' sur les contributions patronales en fonction du recours aux contrats courts dans les secteurs les plus concernés. A la suite de la mission, le décret du 30 mars 2021 a rétabli la modulation du taux de contribution des employeurs, aménagé pour tenir compte de la crise sanitaire et de la décision du Conseil d'État qui avait annulé sa version initiale.

Une mission d'appui à la mobilisation pour le déploiement du plan *#1jeune1solution* a été mise en place à partir de l'été 2020 afin d'assurer l'articulation des actions pilotées par le ministère du travail avec celles des autres ministères concernés.

Une importante évaluation de synthèse a été consacrée au travail détaché en France, avec le double objectif d'en établir un bilan, d'éclairer les raisons du recours dans les secteurs les plus concernés, et de proposer les mesures susceptibles d'en assurer un usage pertinent. Dans le cadre de l'agenda social de la ministre, dans lequel figure la réduction du recours au travail détaché, des discussions ont été engagées avec les partenaires sociaux autour de plans d'actions centrés sur les branches professionnelles et les bassins d'emploi les plus concernés.

Enfin, une mission visant à faciliter la reconnaissance des diplômes, qualifications et acquis professionnels des étrangers primo-arrivants a été diligentée afin d'améliorer les chances d'insertion professionnelle de ces personnes en France.

Les politiques du travail

Dans ce domaine, l'IGAS a accompagné la mission de réflexion et de proposition confiée à Jean-Yves FROUIN concernant la régulation des plateformes numériques de travail. Faisant suite à plusieurs travaux antérieurs sur le sujet, ce rapport au Premier ministre propose de clarifier le statut des travailleurs, de garantir leurs droits et de sécuriser les relations de travail par le recours à un tiers, et d'assurer une régulation collective des plateformes s'appuyant sur des représentants légitimes des travailleurs concernés. Ces travaux ont débouché sur l'ordonnance du 21 avril 2021 relative aux modalités de représentation des travailleurs indépendants recourant pour leur activité aux plateformes, et aux conditions d'exercice de cette représentation.

Par ailleurs, l'IGAS a apporté son appui à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), pour l'élaboration du référentiel de formation des inspecteurs du travail, contribuant ainsi au projet d'établissement et à la réforme de la formation de la profession.

Enfin, poursuivant son investissement sur le champ de la santé et des conditions de travail, l'Inspection générale a remis en 2020 un rapport d'évaluation inédit et remarqué sur les services de santé au travail interentreprises (SSTI), dont les recommandations visent à améliorer le service rendu par ces structures (socle de prestations, certification, indicateurs d'activité) dans un contexte compliqué par la pénurie de médecins du travail, à consolider leurs ressources (attractivité et formation des professionnels de santé, usage de la télémédecine, pluridisciplinarité...), à améliorer la transparence de leur gestion et leur pilotage.

On mentionnera également dans ce domaine une mission relative à la réforme du réseau ANACT-ARACT (agence nationale et associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail) pour conforter juridiquement et économiquement ce réseau.

Ces deux missions prennent place dans le processus de réforme de la santé au travail lancé en 2020 et 2021 qui a débouché sur la proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail, définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet 2021.

Les rapports ‘Travail – Emploi – Formation professionnelle’ mis en ligne ¹⁴

- **Conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle**
Bruno DROLEZ, Annaïck LAURENT et Régis PELISSIER
Conjoint IGF
> [Le rapport](#)
> [Le communiqué ministres](#)
- **Évaluation des services de santé au travail interentreprises (SSTI)**
Delphine CHAUMEL, Benjamin MAURICE, Jean-Philippe VINQUANT –
Avec la participation d'Antoinette ROUSTEAU (stagiaire)
> [Le rapport](#)
- **La formation des élus locaux**
François SCHECHTER – Conjoint IGA
> [Le rapport](#)
> [Le communiqué des ministres](#)
- **Clôture et bilan du dispositif d'accompagnement renforcé au retour à l'emploi des salariés de Mory Ducros et Mory Global**
Philippe DOLE
> [Le rapport](#)
- **Le contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 de l'Agence de services et de paiement (ASP) : bilan et perspectives de renouvellement**
Aurélien BESSON - Conjoint CGAAER
> [Le rapport](#)

¹⁴ Rapports mis en ligne en 2020, ainsi que les rapports mis en ligne en 2021 correspondant à des missions lancées en 2020

Les rapports des missions d'appui ‘Travail – Emploi – Formation professionnelle’ mis en ligne ¹⁵

- **‘Situation des intermittents du spectacle à l’issue de l’année blanche- Diagnostic et propositions’, rapport de André GAURON, conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes**
Remis le 21 avril 2021 à la ministre de la culture et à la ministre du travail, de l’emploi et de l’insertion
> [Le rapport](#)
- **‘Réguler les plateformes numériques de travail’, rapport de Jean-Yves FROUIN, ancien président de la chambre sociale de la Cour de cassation**
Remis le 2 décembre 2020 au Premier ministre
▶ [Le rapport](#)
- **‘Formation obligatoire des 16-18 ans : passer d’un droit formel à un droit réel’, rapport de Sylvie CHARRIERE, députée de Seine St Denis, et Patrick ROGER, conseiller municipal de Strasbourg, conseiller délégué de l’Eurométropole et président de la mission locale et de la maison de l’emploi de Strasbourg**
Remis le 13 janvier 2020 au Premier ministre
> [Le rapport](#)

¹⁵ Rapports mis en ligne en 2020, ainsi que les rapports mis en ligne en 2021 correspondant à des missions lancées en 2020